

COMMUNIQUÉ DE PATRICK CHAIZE AUX ÉLUS DE L'AIN - 28 JANVIER 2016

Régime indemnitaire des exécutifs de syndicats

Face aux sollicitations nombreuses dont j'ai fait l'objet, j'ai tenu à interpeller le gouvernement par le biais d'une question orale déposée au Sénat au mois d'octobre 2015, sur le **régime indemnitaire des exécutifs de syndicats** (syndicats intercommunaux et mixtes - fermés et ouverts) qui, suite à la réforme opérée par la loi NOTRe sur le sujet, créait un "vide juridique" (article 42 de la loi) concernant les syndicats mixtes ouverts, et restait très flou quant aux conditions d'application effective du nouveau régime.

En réponse ce mardi 26 janvier, le gouvernement, par la voix de son secrétaire d'État à la réforme territoriale, Monsieur André VALLINI, m'a fait savoir qu'il s'engageait à intervenir dès à présent pour **clarifier la situation et apporter des précisions importantes sur le sujet.**

Ainsi, un amendement déposé à la proposition de loi « Droit individuel à la formation (DIF) pour les élus », qu'il propose de renommer « DIF pour les élus et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes », en examen au Sénat dès le 3 février prochain, précise que les **nouvelles règles d'indemnisation issues de la loi NOTRe, seront applicables 2 ans après sa publication**, et que **jusqu'à cette date, le régime indemnitaire effectif avant la réforme reste applicable.**

Cet amendement précise notamment que ce nouveau régime indemnitaire concerne les syndicats intercommunaux et mixtes (fermés et ouverts) et que le périmètre de référence des syndicats visés, ne tient pas compte de celui des départements ou régions qui en sont membres.

Il était important que ces précisions soient apportées.

Cependant, le gouvernement confirme malheureusement sa volonté de réformer le régime indemnitaire des exécutifs de syndicats.

Bien évidemment, vous pouvez compter sur ma vigilance concernant l'évolution de ce sujet au Parlement et sur mes interventions pour y apporter les correctifs nécessaires.

Retrouvez cette vidéo sur mon site : <http://www.patrick-chaize.fr>